

Stage préparatoire à l'installation : 21 heures

Objectif : Ce stage de **3 jours** doit être réalisé avant l'installation, quel que soit le niveau de formation du candidat, pour prétendre aux aides de l'Etat.

Au delà de l'aspect obligatoire, ce stage est nécessaire pour donner aux stagiaires les informations générales concernant l'installation et pour stimuler la réflexion autour de leur projet. Il est donc important d'effectuer ce stage avant l'installation afin de présenter le plan de développement de l'entreprise devant la commission départementale d'orientation agricole (CDOA).

Public concerné : Agriculteurs de Seine Maritime en voie d'installation

Durée de la formation :

- ✓ 3 jours en centre de formation, Yvetot-Neufchatel en Bray
- ✓ Janvier ou mars ou juin

La formation - contenus principaux :

- ✓ Démarche de l'installation, témoignage d'un jeune agriculteur
- ✓ La sécurité au travail et les assurances
- ✓ Connaître son territoire
- ✓ Filières courtes et filières longues
- ✓ Analyse des projets

Démarches d'inscription :

Passage obligatoire par le Point Info Installation (ADASEA)

Personne référente de l'action :

Responsable de formation : Melle Gaëlle HERTEL

Cette formation est réalisée avec le concours financiers du Ministère de l'Agriculture